

VAE TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT.E. DE VIE AUX FAMILLES

RNCP N°35506- NIVEAU 3

REF : VAEADVF - **Présentiel**



Durée : 24 H d'accompagnement en discontinu

La V.A.E. permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant reconnaître les connaissances et les compétences acquises au cours d'une carrière professionnelle. Les candidats inscrits dans une démarche de V.A.E. peuvent bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de leur livret 2 (document présentant par écrit les acquis de leur expérience) et pour une préparation à l'entretien de certification devant un jury.

MISSIONS

- ➔ Réaliser les différentes activités requises dans l'emploi
- ➔ Exécuter les travaux demandés en organisant son temps et son travail à partir de consignes inscrites dans un cahier des charges d'exécution ou exprimées oralement, et en mettant en œuvre les modes opératoires déterminés par la profession dans les conditions requises de sécurité des personnes et des supports ou matériels.
- ➔ Intervenir et apporter une aide personnalisée à domicile, dans le cadre de la vie privée des personnes
- ➔ Accomplir les tâches quotidiennes en associant la personne aidée
- ➔ Être le relais des parents dans la garde de leur(s) enfant(s) à domicile.

METIERS VISES

- ➔ Assistant(e) de vie aux familles à domicile
- ➔ Assistant(e) de vie en structure

Evolution possible :
Accompagnant Educatif Social



OBJECTIF(S) PROFESSIONNEL(S) VISE(S)

S'approprier le référentiel métier afin de comprendre les compétences attendues. Repérer les activités à valoriser dans le cadre de son parcours, en rapport avec le référentiel d'activités et de compétences du métier assistant de vie aux familles. Analyser et verbaliser ses acquis. Rédiger le Dossier Professionnel. Se préparer au passage pratique (mises en situation) et à l'entretien final avec le jury.



PUBLIC & PRE-REQUIS

Toute personne justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, ceci quel que soit l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation (loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 08/08/2016).

Avis de recevabilité obtenu auprès de l'ASP après instruction du livret 1.

Il est obligatoire de posséder le certificat d'acteur prévention sécurité aide et soins à domicile (APS-ASD) ou le certificat sauveteur secouriste du travail (SST) pour valider le titre ADVF.



COMPETENCES VISEES

Certificats de compétences professionnelles (CCP1)

Entretien le logement et le linge d'un particulier

- Etablir une relation professionnelle avec un particulier/résident
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Entretien le logement avec les techniques et les gestes appropriés

Certificats de compétences professionnelles (CCP2)

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien :

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

Certificats de compétences professionnelles (CCP3)

Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile :

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes appropriés et les techniques professionnelles lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

CONTENU DE LA FORMATION

Analyse du référentiel d'activités, de compétences et de certification (collectif ou individuel suivant l'option choisie)

Apports méthodologiques constitutifs à la rédaction du DP (collectif)

Suivi individuel (entretiens)

Analyse des écrits (individuel)

Préparation aux mises en situation et à l'entretien final (jury blanc- individuel)

METHODES PEDAGOGIQUES

Accompagnement en présentiel, collectif et individualisé pour aider à l'analyse et à la formalisation des acquis de l'expérience. Méthodes interrogative, méthode active, mises en situation.

EVALUATION DE L'ACTION

Evaluation de la prestation de formation journalière (tour de table)

Evaluation de la formation en fin de parcours

Soutenance orale (examen blanc) devant jury

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Mme GENDEK Muriel
référente handicap

La formation est adaptée aux personnes en situation de handicap.

Pédagogie adaptée en fonction du handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Place de parking, accès avec rampe, toilettes adaptées...

MODALITES DE SUIVI

- ➔ Feuille d'émargement à signer par ½ journée
- ➔ Attestation de fin de formation
- ➔ Diplôme délivré par Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion



DATES DE FORMATION & DUREE

Dates fixées suivant vos disponibilités
Durée : 6 à 12 mois

ADMISSION

- ➔ Sur entretien individuel
- ➔ Sur présentation du CV et de l'obtention de recevabilité du livret 1 de la DREETS (anciennement la DIREECTE)

EFFECTIF : 1 à 5 personnes

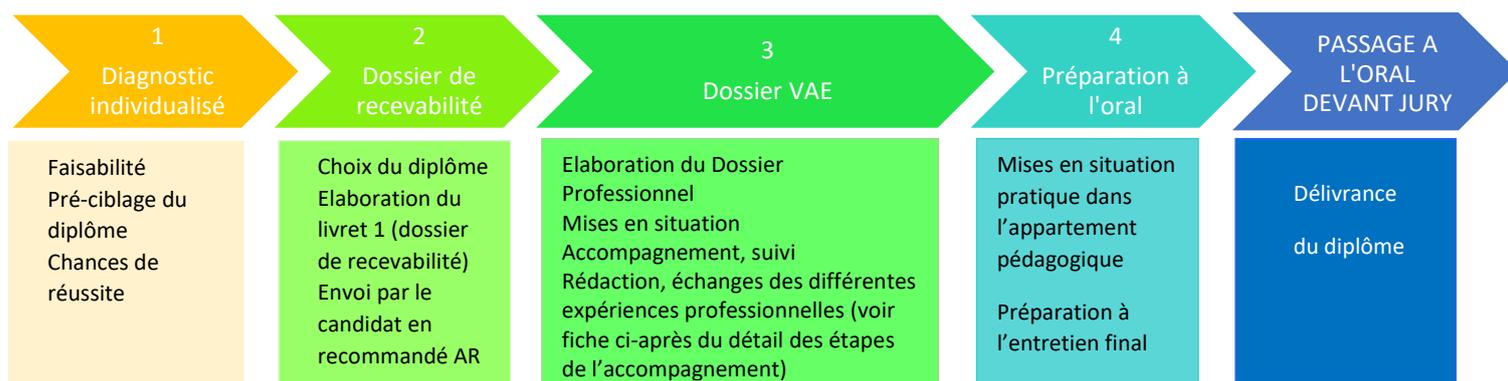
Pour tous renseignements

Contacteur :

Sonia FEUILLÂTRE
06.10.83.40.68

Ip2sformation@orange.fr

DEROULEMENT



LIEU

IP2S 1 rue du nouveau bèle 44470 CARQUEFOU
Autre : au sein de la structure qui vous emploie

VALIDATION PAR BLOC

Présentation d'un Dossier Professionnel (DP)

Epreuve	Type d'épreuve	Durée
Mise en situation professionnelle	Pratique	1 h 15
Entretien technique	Orale pratique	25 mn
Entretien final	Orale	20 mn

INTERVENANT

Formatrice en accompagnement VAE issue du secteur sanitaire et social, service à la personne

TARIFS & FINANCEMENT



Tarif : 1 500 €

Financements :

- ➔ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ➔ Aide Individuelle à la Formation (Pôle Emploi)
- ➔ Aide de votre Conseil régional
- ➔ AGEFIPH (pour les Travailleurs Handicapés)
- ➔ Contrat de Sécurisation Professionnelle (OPCO de votre employeur)
- ➔ Le Plan de développement des compétences (OPCO de votre employeur)
- ➔ En autofinancement
- ➔ Le dispositif FNE-Formation (OPCO de votre employeur – Dispositif dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19)

Les étapes de l'Accompagnement à la VAE ADVF

ETAPES	OBJECTIFS	24 H
1	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance du déroulé de l'accompagnement VAE • Présentation du référentiel d'activités et de la certification, mise en relation avec les compétences acquises. • S'approprier le Dossier Professionnel -Explication de l'ensemble des CCP • Relever les expériences en s'aidant d'un plan détaillé. 	2 H
2	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur le CCP1 dans l'appartement pédagogique • Exploration des expériences à partir du plan détaillé • Echanges • Rédaction de 3 expériences 	6 H
3	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la partie rédigée du CCP1 • Mise en situation sur le CCP2 dans l'appartement pédagogique • Exploration des expériences à partir du plan détaillé • Echanges • Rédaction de 3 expériences 	6 H
4	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la partie rédigée du CCP2 • Mise en situation sur le CCP3 dans l'appartement pédagogique • Exploration des expériences à partir du plan détaillé • Echanges • Rédaction de 3 expériences 	6 H
5	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à l'oral • Exercices sur la communication verbale et non verbale. • Exercice de respiration et relaxation avant l'oral. • Examen blanc devant jury dans l'appartement pédagogique 	3 H
6	<ul style="list-style-type: none"> • Débriefing du passage de l'examen blanc • Bilan de son parcours • Questionnaire de satisfaction 	1 h